

Québec: Régie de l'assurance du Québec (RAMQ)

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/informer-services-couverts>

Région de Québec : 418 646-4636

Région de Montréal : 514 864-3411

Partout au Québec : 1 800 561-9749

Hors du Québec : 514 864-3411

Services couverts:

- Services médicaux rendus par un médecin généraliste (aussi appelé médecin de famille) ou par un médecin spécialiste
- Examens, consultations, procédures diagnostiques, procédures thérapeutiques,
- Chirurgies et anesthésies
- Traitements psychiatriques
- Certain services de radiologie rendus par un médecin
- Services optométriques pour résidents de moins de 18 ans ou de 65 ans ou plus
- À l'extérieur de la province/à l'extérieur du pays: La Régie rembourse jusqu'à concurrence des taux québécois applicables, même si vous avez payé plus. Les services hospitaliers à l'étranger ne sont couverts qu'à la suite d'une maladie soudaine ou d'un accident. Les remboursements sont accordés jusqu'à un maximum de 100 \$ par jour d'hospitalisation ou de 50 \$ par jour pour les soins reçus dans une clinique externe d'un hôpital. Supplemental
- Une assurance complémentaire est très recommandé